



Co-bailleur et je part de l'appartement comment résilier ma part

Par **emilie21**, le **03/10/2012 à 15:56**

Bonjour,

Après une séparation de mon ex-concubin, je suis parti de l'appartement.

Je ne sais pas comment faire pour résilier ma part ou du moins que mon nom ne figure plus sur le bail ou avis de paiement.

Merci d'avance de vos réponses.

Par **Lag0**, le **03/10/2012 à 16:16**

Bonjour,

Je suppose que vous êtes colocataire et non co-bailleur...

Vous envoyez au bailleur une LRAR de congé à votre seul nom.

Après le préavis d'usage (3 mois ou 1 mois selon les cas), vous ne serez plus locataire en titre. Le bail se poursuivra automatiquement et aux mêmes conditions avec le locataire restant.

Attention, si le bail comporte une clause de solidarité (ce qui est presque toujours le cas), vous resterez solidaire en cas d'impayé du locataire restant (comme une personne caution) jusqu'à la prochaine échéance du bail.

Par **emiliele21**, le **03/10/2012** à **16:25**

Merci de votre réponse,

Pouvez vous me donner un modèle de lettre à envoyer

Merci d'avance

Par **Lag0**, le **03/10/2012** à **16:29**

Non, je n'ai pas de modèle, il vous suffit d'écrire au bailleur que vous donnez congé pour la location à telle adresse. Votre préavis commencera à la signature de l'AR de votre LR.